

## Pièce n°21 : Intégration du projet dans le paysage et infrastructures agro-écologiques



### Intégration paysagère

L'extension du bâtiment et la création des annexes se font sur le même site. Il n'y a pas de modification par rapport à l'intégration paysagère précédente au projet. Les modifications ne sont pas visibles depuis la voie publique.

Le site d'élevage est situé sur des terres arables agricoles non irriguées. Il est englobé à l'est et à l'ouest par des haies densément arborées.



Figures 6 : Vues aériennes de l'implantation du site principal et îlot 200 en cours d'aménagement Breizh Bocage

Le tableau suivant récapitule les éléments constructifs du projet :

	Extension de stabulation	Hangar de stockage	Silo couloir
Longueur (m)	35.64	78	58
Largeur (m)	14	26.4	12
Hauteur égout max (m)	4.20	4.75	2.6
Hauteur faitage max (m)	6.70	11.62	-
Surface emprise au sol créée (m <sup>2</sup> )	534.6	2059.2	696

Le tableau suivant récapitule les caractéristiques des bâtiments :

	Extension de stabulation	Hangar de stockage	Silo couloir
--	--------------------------	--------------------	--------------

<b>Structure</b>	Structure métal	Soubassements béton et structure métal	Murs béton
<b>Bardage</b>	Tôle pleine marron en pointe de pignon	Tôle pleine gris anthracite	
<b>Couverture</b>	Fibre ciment	Monopente bac acier avec panneaux photovoltaïque	

Le projet s'intégrera dans le paysage selon les visuels suivants :



Figure 8 : Insertion paysagère extension de stabulation projetée



Figure 7 : Insertion paysagère hangar projeté



Figure 9 : Insertion paysagère silo projeté

### Infrastructures agro-écologiques

Dans les paysages agricoles, les infrastructures agroécologiques (IAE) sont des habitats semi-naturels qui ne reçoivent ni fertilisants ni pesticides et sont gérés de manière extensive.

Elles fournissent de nombreux services écosystémiques et aménités en termes de paysage, de protection du sol, de l'eau et de l'air, d'offre en caches et biotopes favorables à la survie et à la reproduction de nombreuses espèces (dont des auxiliaires de l'agriculture).

Les infrastructures agroécologiques mises en place et maintenues par l'EARL des Champs Perrin sont nombreuses et visibles sur les cartographies au 5000<sup>ème</sup> du plan d'épandage. A titre d'exemples, l'EARL maintient de nombreuses haies, talus et lisières de forêts et participe ainsi à l'entretien du maillage bocager breton.

Des bandes enherbées sont mises en place en bord de cours d'eau, elles représentent plus de 2.2 ha de la surface totale soit 1%. Le plan d'épandage compte 21 ha en herbe dont 13 ha en prairies permanentes, soit 6% de la SAU.

L'observation des surfaces non agricoles de l'EARL démontre la présence de 2.74 ha de haies, 34.63 ha de forêts et bosquets et 1.84 ha d'arbres alignés. Autant de surfaces d'intérêt écologique complémentaires aux bandes enherbées.

	Type d'objet	ha
	Surface aménagée	3,7
	Route, chemin ou voie ferrée	0,03
	Haie	2,74
	Fossé non maçonné	0
	Forêt	29,87
	Bosquet	4,76
	Arbres alignés	1,84
	Arbres	0

Figure 10 : Récapitulatif des IAE (hors BH) du parcellaire de l'EARL

Enfin, il faut noter la collaboration de l'éleveur avec les acteurs du programme Breizh Bocage : finançant la plantation et le regarnissage de haies bocagères mais aussi la création et la restauration de talus. L'îlot 200 a par exemple été aménagé, avec une mare en plein milieu de la parcelle et bordée de bandes enherbées, pour restaurer les fonctionnalités du cours d'eau attenant.

Donc, en limitant l'érosion du sol, et, en créant et entretenant les habitats semi-naturels existants, l'EARL répond donc à l'objectif d'amélioration de la qualité de l'eau sur le bassin-versant de la Haute-Rance.



## Pièce n°22 : Habitats naturels, espaces et espèces protégées





### Vision globale de la proximité entre les espaces protégés et le périmètre du parcellaire

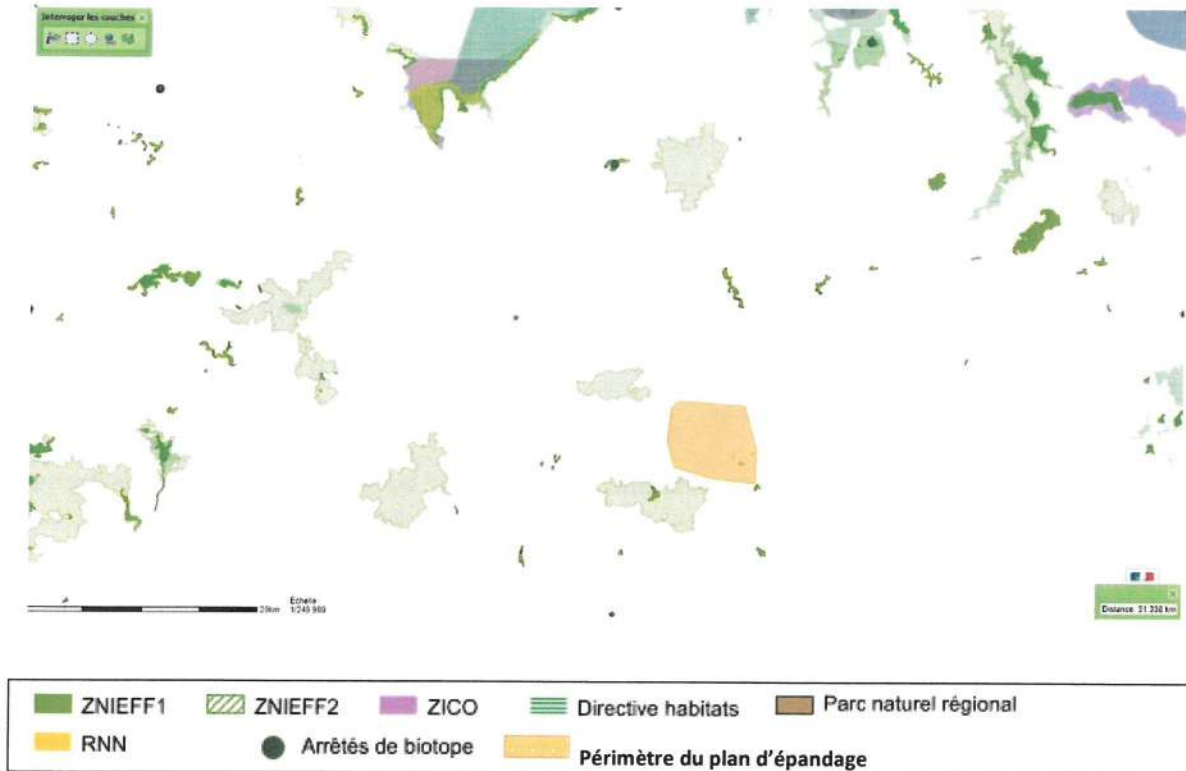


Figure 11 : Carte des espaces protégés par rapport au périmètre du plan d'épandage

Source : <https://carmen.developpement-durable.gouv.fr>

La plupart des espaces protégés au titre du patrimoine naturel se trouve à grande distance du périmètre du plan d'épandage de l'EARL des Champs Perrin.

A moins de 30 km, seules persistent trois ZNIEFF décrites ci-après.

#### ZNIEFF (Zones Naturelles d'Intérêt Ecologique Faunistique et Floristique)

Lancé en 1982, l'inventaire des Zones Naturelles d'Intérêt Ecologique Faunistique et Floristique (ZNIEFF) a pour objectif d'identifier et de décrire des secteurs présentant un fort intérêt biologique et un bon état de conservation. Les ZNIEFF de type I représentent des secteurs de grand intérêt biologique ou écologique. Les ZNIEFF de type II sont de grands ensembles naturels riches et peu modifiés offrant des potentialités biologiques importantes. A partir de l'inventaire des ZNIEFF, sont désignées les Zones Spéciales de Conservation (ZSC).

L'inventaire régional des ZNIEFF répertorie cinq zones non loin du plan d'épandage :

ZNIEFF	Distance plan d'épandage
Type 1 : Le Rocher et les aulnaies	L'îlot 24.1 « Lanrelas lagune » est en partie dans la zone
Type 1 : Etang de Loziers	2 km des parcelles de Saint Régent
Type 1 : Etang de la Hardouinais	3,5 km des parcelles de Saint Régent
Type 2 : Forêt de Boquen	4 km du parcellaire
Type 2 : Forêt de la Hardouinais	4 km du parcellaire

Tableau 31 : Liste des ZNIEFF les plus proches

Certaines parcelles du plan d'épandage sont proches de la ZNIEFF de type I n°530015133 – Le Rocher et les aulnaies. L'îlot 24.1 « Lanrelas lagune » est en partie dans la zone.



Figure 12 : Proximité îlot « lanrelas lagune » (flèche rouge) et ZNIEFF de type I n°530015133

Source : <https://carmen.developpement-durable.gouv.fr>

**A) Présentation de la zone n°530015133 – Le Rocher et les aulnaies**

D’une superficie totale de 7.13 ha, la ZNIEFF de type I « Le Rocher et les aulnaies » est un petit site, principalement forestier, maintenu en ZNIEFF pour la qualité de la rivière de la Rance à ce niveau de sa haute vallée, ainsi que pour la présence de nombreux blocs rocheux et leurs végétations, tant dans le lit du cours d'eau que sur les versants boisés.

Il s'agit en grande partie (au Nord de la D 46) d'un espace naturel ouvert au public en toute saison.

La diorite en place affleure en gros rochers, l'altération et l'érosion par l'eau ont développé des boules et des blocs plus ou moins volumineux (source n° 52 - SGMB). L'un des rochers est une curiosité touristique dénommée "Le Rocher du Géant".

Le site a d’ailleurs un intérêt archéologique par la présence de menhirs.

La végétation des rochers des versants a un caractère mésophile (comme l'ensemble du bois) et est caractérisée par le nombril de Vénus et d'assez nombreuses bryophytes, dont l'inventaire reste à compléter.

Le cours d'eau est encadré par une aulnaie-frênaie alluviale assez diversifiée, avec la présence par places de la fétuque géante (*Festuca gigantea*) peu répandue en Bretagne péninsulaire, et particulièrement rare et jugée en régression dans l'Est des Côtes d'Armor.

La zone est aménagée par le Sentier botanique des Aulnais. Il abrite également un parcours santé, et une aire de pique-nique existe à proximité, en bordure de la route.

**A.1) Facteurs influençant la zone**

Trois facteurs influençant l’évolution de la zone avec un impact réel sont identifiés.

Facteur d'évolution	Effet négatif	Effet significatif	Réalité de l'impact
Route	Intérieur	Indéterminé	Réel
Rejets de substances polluantes dans les eaux	Intérieur	Indéterminé	Potentiel
Coupes, abattages, arrachages et déboisements	Intérieur	Indéterminé	Potentiel

Tableau 32 : Facteurs d'évolution de la ZNIEFF n°530015133

**A.2) Mesures prises par les exploitants maîtriser leur impact sur la zone**

L’îlot « Lanrelas lagune » est une surface non exploitée.

Cette surface enherbée est maintenue à l'état de jachère avec entretien des haies, talus et arbres la composant.

**Les autres parcelles sont situées à 350 m et plus de la zone et l'impact des pratiques culturales les concernant est nul.**

### ZICO (Zone Importante pour la Conservation des Oiseaux)

Ces zones ont été définies suite à un inventaire réalisé dans l'objectif de transposer la Directive européenne n° 79/409/CEE du 2 avril 1979, dite directive Oiseaux, concernant la conservation des oiseaux sauvages. A partir de l'inventaire des ZICO, sont désignées les zones de protection spéciale (ZPS). Ces zones ont pour objet la protection, la gestion et la régulation des oiseaux vivant naturellement à l'état sauvage sur le territoire européen des États membres, et concerne, en particulier, les espèces migratrices et les oiseaux rares ou menacés.

**Aucune ZICO n'est localisée dans un rayon de 30 km du site et des parcelles du plan d'épandage.**

**La plus proche est la baie de Saint Brieuc.**

### Réserve naturelle

Les réserves naturelles sont des territoires classés lorsque la conservation de la faune, de la flore, du sol, des eaux, de gisements de minéraux et de fouilles et, en général, du milieu naturel présente une importance particulière ou qu'il convient de les soustraire à toute intervention artificielle susceptible de les dégrader. Le classement peut affecter le domaine public maritime et les eaux territoriales françaises.

**La réserve la plus proche est la réserve nationale de la Baie de Saint-Brieuc. Elle se situe à plus de 30 km. Le projet de l'EARL n'aura pas d'impact sur cette zone.**

### Parc Naturel Régional

Les parcs naturels régionaux concourent à la politique de protection de l'environnement, d'aménagement du territoire, de développement économique et social et d'éducation et de formation du public. Un parc naturel régional (PNR) s'applique à tout territoire à l'équilibre fragile et au patrimoine naturel et culturel riche et menacé faisant l'objet d'un projet de développement fondé sur la préservation et la valorisation du patrimoine.

Les régions ont l'initiative de la création d'un parc naturel régional. La charte constitutive est élaborée par la région avec l'accord de l'ensemble des collectivités territoriales concernées. L'accord explicite des communes à la charte constitue le fondement du parc naturel régional. Elle est adoptée par décret portant classement en parc naturel régional pour une durée maximale de dix ans. Les objectifs sont de protéger ce patrimoine, de contribuer à l'aménagement du territoire, et au développement économique, social, culturel et à la qualité de la vie, d'assurer l'accueil, l'éducation et l'information du public, de réaliser des actions expérimentales ou exemplaires dans ces domaines et contribuer à des programmes de recherche.

**Le Parc Naturel le plus proche concerne le projet de PNR Vallée de la Rance – Cœur d'Émeraude, dont une des extrémités sera à 15km d'Ereac. Au vu de cette distance, le projet n'aura pas d'impact sur l'environnement et l'aménagement de ce territoire.**

### Réserves biologiques de l'ONF (Réserves biologiques de l'Office National des Forêts)

Ces réserves sont des espaces forestiers riches protégés, rares ou fragiles, dans les forêts domaniales et dans les forêts non domaniales soumises au régime forestier (forêts appartenant aux communes, aux départements, aux régions et aux établissements publics). Ces espaces forestiers sont gérés par l'ONF, par convention entre le ministère de l'Environnement, le ministère de l'Agriculture et l'Office national des forêts (conventions du 3 février 1981 et du 14 mai 1986). Les objectifs assignés à l'ONF sont d'assurer une gestion particulière orientée vers la sauvegarde de la faune, de la flore ou de toute autre ressource naturelle, de mettre en place des programmes d'observation scientifiques et des actions d'éducation du public.

**La réserve biologique la plus proche, Saint Aignan, est située à 60 km des sites d'élevage et des terres du plan d'épandage. Le projet n'aura donc pas d'impact sur cette réserve.**

### Arrêté préfectoral de protection de biotope

Un arrêté de protection de biotope s'applique à la protection de milieux peu exploités par l'homme et abritant des espèces animales et/ou végétales sauvages protégées.

Il permet au préfet de fixer par arrêté les mesures tendant à favoriser, sur tout ou partie du territoire d'un département, la conservation des biotopes nécessaires à l'alimentation, à la reproduction, au repos ou à la survie d'espèces protégées. Les objectifs sont la préservation de biotope (entendu au sens écologique d'habitat) tels que dunes, landes, pelouses, mares,... nécessaires à la survie d'espèces protégées en application des articles L. 411-1 et L. 411-6 du code de l'environnement ; et plus généralement l'interdiction des actions pouvant porter atteinte à l'équilibre biologique des milieux.

**Aucun arrêté de protection de biotope n'a été signé dans le périmètre de la zone d'étude.**

**Le plus proche concerne les Landes de Poterie sur la commune de La Poterie, commune associée de Lamballe. Cet espace se trouve à plus de 20 km du parcellaire de l'EARL.**

### Zones humides

Selon le code de l'environnement, les zones humides sont des « terrains, exploités ou non, habituellement inondés ou gorgés d'eau douce, salée ou saumâtre de façon permanente ou temporaire; la végétation, quand elle existe, y est dominée par des plantes hygrophiles pendant au moins une partie de l'année ». (Art. [L.211-1](#)).

La vie des milieux humides est intimement liée à l'eau et à sa dynamique. L'eau façonne ces espaces, y apporte des matières minérales ou organiques et y favorise l'explosion de la vie. Les milieux humides, de leur côté, influent grandement sur les cycles de l'eau et des matières qu'elle véhicule ; ils jouent un rôle de « tampon » et de « filtre » particulièrement important.

Grâce à leur fonctionnement, les milieux humides offrent de nombreux services à l'humanité. Il est possible de distinguer des services d'approvisionnement (agriculture, eau...), des services de régulation (épuration des eaux...), et des services culturels (loisirs, paysages, art...)... Il est donc important de préserver ces espaces.

**Plusieurs parcelles du plan d'épandage, en tout ou partie, sont des zones humides recensées. Soit au total, 9.22 ha de prairies permanentes ou en rotation longue.**

N° de l'îlot	SAU (en ha)	Conduite culturale
3	0.69	PPH
5	0.75	PPH
9	0.33	PRL
34.2	0.31	PPH
35	1.97	PRL
37	1.95	PRL
41	1.32	SNE
54	0.12	PPH
63	0.38	PPH
104	1.4	PRL

Tableau 33 : Zones humides recensées sur le plan d'épandage

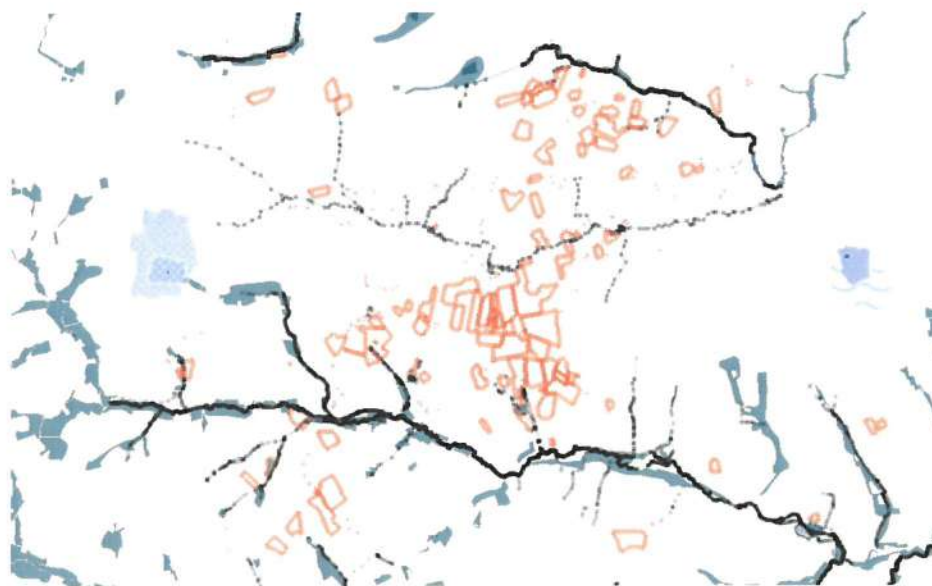


Figure 13 : Cartographie des zones humides sur le parcellaire

### Captage d'eau destiné à la consommation humaine et périmètre de protection

Aucune parcelle n'est située sur une zone de protection de captage.

## Pièce n°23 : Documents administratifs







PREUVE DE DEPOT N° A-0-AO65VK3K9

**DECLARATION DE LA MODIFICATION D'UNE INSTALLATION CLASSEE  
RELEVANT DU REGIME DE LA DECLARATION**  
Article R512-54-II du code de l'environnement

Nom et adresse de l'installation :

EARL DES CHAMPS PERRIN	
LES CHAMPS PERRIN	
22250	EREAC

Sur le site, le déclarant exploite déjà au moins :

- une installation classée relevant du régime d'autorisation : ..... NON  
*Rappel réglementaire : si oui, le projet est considéré réglementairement comme une modification de l'autorisation existante (article R512-33-II du code de l'environnement) et il sera soumis à l'avis de l'inspection des installations classées. Une note précisant l'interaction de la modification avec les installations existantes a été jointe à la déclaration.*
  
- une installation classée relevant du régime d'enregistrement : ..... NON

Demande de modification de certaines prescriptions applicables : ..... OUI  
*Rappel réglementaire : si oui, cette demande sera soumise à l'avis de l'autorité administrative qui statue par arrêté (article R512-52 du code de l'environnement). L'absence de réponse dans un délai de 3 mois à partir de la réception du dossier et des éventuels compléments vaut refus (décret n° 2014-1273 du 30 octobre 2014).*

**Installations classées objet de la présente modification :**

Numéro de la rubrique de la nomenclature des installations classées	Alinéa	Désignation de la rubrique	Capacité de l'activité	Unité	Régime <sup>1</sup> (D ou DC)
2101	2-c	Elevage, transit, vente etc. de bovins	150	u	D

**Rappel réglementaire relatif au contrôle périodique :**

Les installations dont les seuils sont précisés dans la nomenclature sous le sigle « DC » (Déclaration avec Contrôle périodique) sont soumises à un contrôle périodique permettant à l'exploitant de s'assurer que ses installations respectent les prescriptions applicables (article R512-55 et suivants du code de l'environnement). Ces contrôles sont effectués à l'initiative et aux frais de l'exploitant par des organismes agréés (article L512-11 du code de l'environnement). La périodicité du contrôle est de 5 ans maximum, sauf cas particulier (article R512-57 du code de l'environnement). Le premier contrôle d'une installation doit avoir lieu dans les six mois qui suivent sa mise en service, sauf situation particulière précisée à l'article R512-58 du code de l'environnement.

Exception : l'obligation de contrôle périodique ne s'applique pas aux installations relevant de la déclaration lorsqu'elles sont incluses dans un établissement qui comporte au moins une installation soumise au régime de l'autorisation ou de l'enregistrement (article R512-55 du code de l'environnement).

Les références des prescriptions générales applicables à chaque rubrique de la nomenclature des installations classées sont mises à disposition sur le site internet des préfectures concernées par l'implantation des installations :

- prescriptions générales ministérielles<sup>2</sup>,
- éventuelles prescriptions générales préfectorales.

**Rappel réglementaire relatif aux installations soumises au régime de déclaration incluses dans un site qui comporte au moins une installation soumise au régime d'autorisation :**

Les prescriptions générales ministérielles sont applicables aux installations soumises au régime de déclaration incluses dans un site qui comporte au moins une installation soumise au régime d'autorisation dès lors que ces installations ne sont pas régies par l'arrêté préfectoral d'autorisation (article R512-50-II du code de l'environnement).

Déclarant :

Date de la déclaration de la modification : .....

Le déclarant a demandé à être contacté par courrier postal pour la suite des échanges : .....

<sup>1</sup> D : Régime de déclaration, DC : Régime de déclaration avec contrôle périodique.

<sup>2</sup> Les prescriptions générales ministérielles sont également consultables sur le site internet : <http://www.ineris.fr/aida/>

**DECLARATION DU CHANGEMENT D'EXPLOITANT  
D'UNE INSTALLATION CLASSEE RELEVANT  
DU REGIME DE LA DECLARATION**  
Article R512-68 du code de l'environnement

Nom et adresse de l'installation :

EARL DES CHAMPS PERRIN	
LES CHAMPS PERRIN	
22250	EREAC

Sur le site, le déclarant exploite déjà au moins :

- une installation classée relevant du régime d'autorisation : .....
- une installation classée relevant du régime d'enregistrement : .....

Ancien exploitant :

Date effective du changement d'exploitant : .....

Reprise partielle des activités par le nouvel exploitant : .....

Déclarant :

Date de la déclaration du changement d'exploitant : .....

Le déclarant a demandé à être contacté par courrier postal pour la suite des échanges : .....

La présente preuve de dépôt vaut récépissé au titre de l'article R512-68 du code de l'environnement.



## Pièce n°24 : Avis du SDIS sur l'implantation de la réserve incendie



## Demande infos et recommandations pour la mise en place d'une poche incendie - EARL DES CHAMPS PERRIN - EREAC

23 février 2023 à 10:26

Bonjour,

Pour faire suite à votre demande, voici les éléments (arrêtés ministériels modifiés du 27/12/13 et note technique du 17/01/19 relative aux moyens alternatifs de DECI des bâtiments d'élevage relevant de la législation des ICPE) que je porte à votre connaissance:

Les besoins en eau d'extinction en cas d'incendie sont calculés par les organismes d'état (DPP, DDTM) qui sont les dépositaires de l'application de cette réglementation. Ils peuvent prendre éventuellement avis auprès du SDIS 22 qui n'a alors qu'un rôle de conseiller technique. Le service prévision des risques du SDIS 22 est lui sollicité pour valider ou non un point d'eau d'incendie (PEI) et vous aider à répondre aux obligations réglementaires des ICPE.

- Calcul des surfaces à prendre en compte pour le calcul du volume d'eau nécessaire:

Surface totale du plus grand bâtiment d'élevage et des installations adjacentes si elles ne sont pas distantes d'au moins 8 mètres.

- Estimation des débits en eau nécessaires des PEI de type poteau ou bouche d'incendie, alimenté par le réseau d'eau public:

Pour  $500 \text{ m}^2 = 30 \text{ m}^3/\text{h}$ , à 400 mètres maximum. Rajouter  $3\text{m}^3/\text{h}$  par tranche de  $100 \text{ m}^2$  au-delà de  $500 \text{ m}^2$ .

Une distance de 800 mètres est acceptée si le bâtiment d'élevage est isolé d'au moins 8 mètres d'autres bâtiments ou dangers et si une réserve de  $30 \text{ m}^3$  à moins de 100 mètres du bord du bâtiment est disponible.

- Estimation des débits en eau nécessaires des PEI de type points d'eau naturels ou réserves artificielles:

Jusqu'à  $500 \text{ m}^2 = 30 \text{ m}^3$ , à 400 mètres maximum.

De 500 à 3500 m<sup>2</sup> = rajouter 6m<sup>3</sup> par tranche de 100 m<sup>2</sup>, à 200 mètres maximum. Une distance de 400 m est acceptée si le bâtiment d'élevage est isolé d'au moins 8 mètres d'autres bâtiments ou dangers ou si une réserve de 30 m<sup>3</sup> à moins de 100 mètres du bord du bâtiment est disponible.

Au-delà de 3500 m<sup>2</sup> = 240 m<sup>3</sup>, une réserve de 120 m<sup>3</sup> à moins de 200 m, la deuxième de 120 m<sup>3</sup> à moins de 800 m.

Les distances maximales évoquées s'entendent par voie carrossable, utilisables en tous temps et toutes circonstances.

Quel que soit le type de PEI, une distance minimum de 10 mètres devra le séparer du bâtiment le plus proche.

Un fourgon d'incendie type à une capacité de projection à 400 mètres maximum. Au-delà, des moyens complémentaires seront nécessaires pour réaliser l'extinction d'un incendie, entraînant des délais supplémentaires d'acheminement et de mise en œuvre.

#### **Concernant votre exploitation, voici l'avis du SDIS 22:**

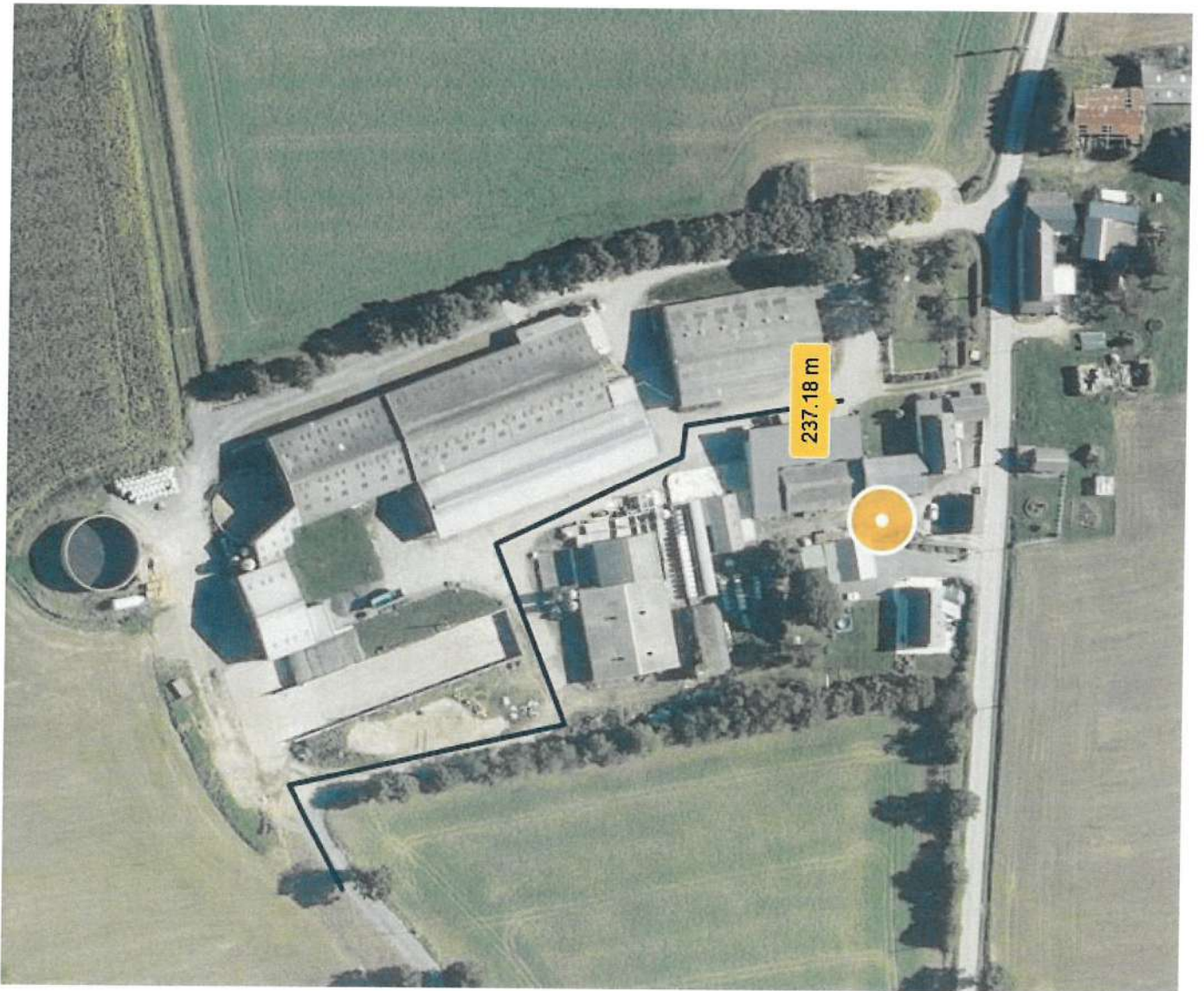
Constat :

- Dans le cas exposé la plus grande surface est de 3000m<sup>2</sup>
- Le PEI le plus près est le N° 053-4 à 850m et est répertorié avec un débit de 30m<sup>3</sup>/h.

Solution(s) proposée(s) :

- Mise en place d'une réserve souple de 120m<sup>3</sup> avec un aire d'aspiration (vous trouverez les détails dans l'annexe 03 du RDDECI)
- Cette réserve souple doit être accessible aux engins de secours en tous temps et toutes circonstances par voie carrossable
- L'emplacement indiqué par l'exploitant est envisageable si celui-ci répond aux critères demandés et que les trajets matérialisés sur la carte si dessous soient praticables.







Les PEI/PENA pouvant être retenus pour couvrir le risque incendie présenté par l'ICPE doivent être répertoriés, conçus et installés conformément au règlement départemental de DECI (RD DECI), notamment en ce qui concerne:

- les caractéristiques,
- l'accessibilité (en tous temps et toutes circonstances par voie carrossable),
- la signalisation.

Nous sommes à votre disposition pour vous conseiller sur le type de point d'eau d'incendie possible et son emplacement.

Vous trouverez la documentation issue du RDDECI (et ses annexes), pour vous permettre d'appréhender la problématique, sur notre site internet <http://www.sdis22.fr>, onglet "la DECI".

**D'autre part, dès que l'installation est opérationnelle (en eau et utilisable par nos services) il conviendra de nous recontacter afin de réaliser une reconnaissance opérationnelle initiale (réception). Cette dernière nous permet de prendre en compte ce nouveau PEI, de l'intégrer dans la base de données départementale et dans notre cartographie opérationnelle.**

Je reste à votre disposition pour tout renseignement complémentaire.

Cordialement,



**Lieutenant Charles HERVE**

Service Prévision des risques  
Groupement Prévention Analyse des risques et Action  
citoyenne

13, Rue de Guernesey  
22015 SAINT-BRIEUC CEDEX 1  
Service Départemental d'Incendie et de Secours



**De :** Cindy ERCEAU <c.erceau@elibat.bzh>

**Envoyé :** mercredi 22 février 2023 16:27

**À :** [grp.ops@sdis22.fr](mailto:grp.ops@sdis22.fr)

**Cc :** [champs-pro@orange.fr](mailto:champs-pro@orange.fr)

**Objet :** Re: Demande infos et recommandations pour la mise en place d'une poche incendie - EARL DES CHAMPS PERRIN - EREAC

[Texte des messages précédents masqué]

*Les données et renseignements contenus dans ce message sont confidentiels et secrets. Si vous n'êtes pas le bon destinataire, nous vous demandons de ne pas copier, utiliser ou divulguer ce message.*

*This message is confidential and may contain legally privileged information. If you are not the intended recipient, please do not copy, use or disclose this information to others.*

**Pensez à l'environnement avant d'imprimer cet email.  
Before printing this e-mail, think about the environment.**

## Pièce n°25 : Analyse d'eau du puits



# Rapport d'essai

Certificate of analysis

## Identification rapport d'essai

Report identification

Numéro : 2023\_5.944.1

Number

Date de validation : 20/02/2023 12:02

Validation date

Date d'édition : 20/02/2023 12:34

Edition date

Numéro de commande : Nom du captage - Puits  
 (champs perrin)

Demandeur : GDS - LEGORGEU ELODIE  
 Customer  
 018998(LAB)

GDS  
 LEGORGEU ELODIE

Payeur : EARL DES CHAMPS PERRIN LES CHAMPS PERRIN  
 Payer  
 22250 EREAC  
 AUT603808(AUT)  
 Propriétaire : EARL DES CHAMPS PERRIN LES CHAMPS PERRIN  
 Owner  
 22250 EREAC  
 AUT603808(AUT)

Les résultats ne se rapportent qu'aux objets soumis à l'essai tels qu'ils ont été reçus au laboratoire. La reproduction de ce rapport d'essai n'est autorisée que sous sa forme intégrale. Les p  
 destinés à la consommation et pouvant porter atteinte à la santé publique doivent faire l'objet d'une déclaration de votre part auprès des services officiels.  
 The results relate only to the samples subjected to analysis as received at the laboratory. The reproduction of this report is allowed only under its entire form. Foodstuffs intended fo  
 consumption and which are not in accordance with the regulation must be notified by you to the concerned government agency.

Echantillon : 2023\_5.944.1

Identification (1) : 22053095\_01

Identification

Catégorie du produit : EAU  
 Product category

Date de prélèvement (1) : 15/02/2023 09:30  
 Sampling date

Propriétaire (1) : AUT603808 EARL DES CHAMPS PERRIN 22250 EREAC  
 Owner

Date de réception : 16/02/2023  
 Received date

Quantité reçue : 0.75 L  
 Received quantity

Température à réception : 13.1 °C  
 Received temperature

Date de début d'analyse : 16/02/2023  
 Beginning of analysis

Provenance (1) : Puits

Prélèvement (1) : Robinet laiterie

Motif de l'analyse (1) : Contrôle périodique

Utilisation (1) : Consommation Animale / Elevage/Lavage insta

Traitement (1) : Chloration Adoucisseur

Elevage (1) : Elevage Bovins

(1) Information communiquée par le demandeur  
 (1) Information communicated by the customer

## Bactériologie

Détermination	Résultats	Unité	Limite de qualité	Référence de qualité	Technique utilisée
Coliformes totaux	0	UFC/100mL			Méthode interne
Escherichia coli	0	UFC/100mL	<=0		Méthode interne
Enterocoques	0	UFC/100mL	<=0		Méthode interne

Commentaire : Eau bactériologiquement conforme à l'endroit du prélèvement pour les paramètres réglementés.

## Physico-Chimie

Date et heure de mise en analyse : 16/02/2023 10h45

Détermination	Résultats	Unité	Limite de qualité	Référence de qualité	Technique utilisée
# pH	6.9			>=6.5 <=9	NF EN ISO 10523
Température de mesure du pH	18.8	°C			
# Nitrate en NO3	52.3	mg/L	<=50		NF EN ISO 13395

Commentaire : Teneur en nitrate supérieure à la norme.

Limites et références de qualité selon l'arrêté du 11/01/07 relatif aux eaux destinées à la consommation humaine.

Le commentaire ne tient pas compte des incertitudes de mesure.

Le prélèvement et l'acheminement de l'échantillon ne sont pas couverts par l'accréditation

Les résultats des échantillons reçus à une température supérieure à 8 °C, sont rendus avec réserve.

# : L'absence d'accréditation peut provenir : de l'absence de renseignement de date et/ou heure de prélèvement, d'un délai de mise en analyse par rapport à la date et heure de réception des échantillons supérieur aux exigences normatives, de la température à réception > 8 °C. Le rapport rendu hors accréditation n'est ni présumé conforme au référentiel d'accréditation ni couvert par les accords de reconnaissance internationaux. Le rapport ne doit pas être affiché ou transmis à des tiers (le public ou les autorités).

Résultats validés par : Odile CAREL Responsable

Responsable du Laboratoire Agronomie Environnement

Cette validation est une signature électronique.

Odile CARE





**Pièce n°26 : Mesures de sécurité**

- Attestation suivi des installations électriques
- DUERP : Document unique d'évaluation des risques professionnels





EARL des Champs Perrin  
Mr PECHEUL Patrice  
La Haie Seville  
22250 EREAC

## ATTESTATION

Je soussigné David SEROT, gérant de la Société AGRILEC, atteste par la présente qu'un contrôle des installations électriques de l'élevage l'EARL des Champs Perrin, est programmé au mois d'avril.

Fait pour valoir ce que de droit.

Caulnes le 20/04/2023

Le Gérant





## DUER

Tâche effectuées	Indication de risques	Gravité* (de 1 à 3)	Mesures de prévention réalisées	Mesure de prévention à réaliser
<b>Atelier laitier</b>				
Traite robotisée	<ul style="list-style-type: none"> <li>Coups de pied</li> <li>Écrasement des pieds</li> </ul>	2	<ul style="list-style-type: none"> <li>Bottes de sécurité</li> </ul>	
Entretien des robots	<ul style="list-style-type: none"> <li>Utilisation de produits chimiques</li> </ul>	2	<ul style="list-style-type: none"> <li>Identification du produit</li> <li>Rangement approprié</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>Affichage des consignes en cas de projection sur la peau et les yeux</li> </ul>
Entretien des logettes	<ul style="list-style-type: none"> <li>Utilisation de produits chimiques</li> </ul>	2	<ul style="list-style-type: none"> <li>Identification du produit</li> <li>Rangement approprié</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>Affichage des consignes en cas de projection sur la peau et les yeux</li> </ul>
Vélage	<ul style="list-style-type: none"> <li>Bousculade par les animaux</li> <li>Effort physique pour aider à l'extraction</li> </ul>	2	<ul style="list-style-type: none"> <li>Isoler l'animal dans un box de vélage</li> <li>Intervenir le moins souvent possible</li> <li>Véleuse</li> </ul>	
Synchronisation et induction des chaleurs	<ul style="list-style-type: none"> <li>Risque d'injection par piqûres d'hormone</li> <li>Zoonose (par contact ou seringue)</li> </ul>	2	<ul style="list-style-type: none"> <li>Contention adaptée</li> </ul>	
Soins au animaux	<ul style="list-style-type: none"> <li>Coups de pied lors du tarissement</li> <li>Risque d'injection par piqûres</li> <li>Zoonose (par contact ou seringue)</li> <li>Risque de blessure aux mains</li> <li>Écrasement des pieds</li> </ul>	2	<ul style="list-style-type: none"> <li>Contention adaptée</li> <li>Entrave flanc</li> <li>Bottes de sécurité</li> </ul>	
Soins au veaux	<ul style="list-style-type: none"> <li>Port de charge</li> </ul>	1	<ul style="list-style-type: none"> <li>Organisation du travail,</li> </ul>	

				transfert en plusieurs fois
Paillage	<ul style="list-style-type: none"> <li>Coups et bousculade</li> </ul>		2	<ul style="list-style-type: none"> <li>Possibilité d'isoler les veaux pendant cette opération</li> </ul>
	<ul style="list-style-type: none"> <li>Poussières</li> </ul>		1	<ul style="list-style-type: none"> <li>Port d'un masque si nécessaire</li> </ul>
	<ul style="list-style-type: none"> <li>Paillage mécanique <ul style="list-style-type: none"> <li>Prise de force</li> <li>Happement</li> </ul> </li> </ul>		3	<ul style="list-style-type: none"> <li>Con, signe d'utilisation</li> <li>Entretien régulier</li> <li>Mise en conformité (carter de protection)</li> </ul>
Soins divers	<ul style="list-style-type: none"> <li>Coupures</li> </ul>		1	<ul style="list-style-type: none"> <li>Utilisation de gants anti coupure</li> </ul>
	<ul style="list-style-type: none"> <li>Risque de brûlures lors de l'écornage (fer)</li> </ul>		2	<ul style="list-style-type: none"> <li>Utilisation de gants appropriés</li> </ul>
Tri des animaux dans le bâtiment	<ul style="list-style-type: none"> <li>Bousculade</li> </ul>		2	
	<ul style="list-style-type: none"> <li>Chute de plain pied</li> </ul>		1	<ul style="list-style-type: none"> <li>Bottes antidérapantes</li> </ul>
Bâtiment vache taries et préparation vèlage	<ul style="list-style-type: none"> <li>Chute de plain pied (sol glissant)</li> <li>Bousculade</li> </ul>		2	<ul style="list-style-type: none"> <li>Revêtement du sol</li> </ul>
	<ul style="list-style-type: none"> <li>Débâchage des silos (TMS)</li> </ul>		1	<ul style="list-style-type: none"> <li>Être à plusieurs</li> </ul>
Alimentation	<ul style="list-style-type: none"> <li>Silo <ul style="list-style-type: none"> <li>Effondrement du front d'attaque</li> </ul> </li> </ul>		3	<ul style="list-style-type: none"> <li>Silo bien tassé</li> </ul>
	<ul style="list-style-type: none"> <li>Chute de hauteur (silo, cuisine du robot d'alimentation)</li> </ul>		3	
<b>Atelier porc engraissement</b>				
Allotement	<ul style="list-style-type: none"> <li>Bousculade</li> </ul>		2	

Tri des animaux dans les cases	<ul style="list-style-type: none"> <li>Bousculade</li> </ul>	2	
Chute de plain pied	<ul style="list-style-type: none"> <li>Sol glissant</li> </ul>	1	<ul style="list-style-type: none"> <li>Bottes antidérapantes</li> </ul>
Soins au animaux	<ul style="list-style-type: none"> <li>Risque d'injection par piqûres (vaccin, traitement)</li> <li>Tatouage</li> </ul>	2	<ul style="list-style-type: none"> <li>Savoir-faire</li> </ul>
<b>Circulation sur l'exploitation</b>			
Circulation	<ul style="list-style-type: none"> <li>Accident</li> </ul>	2	<ul style="list-style-type: none"> <li>Présence de panneau à l'entrée de l'exploitation afin de faciliter la circulation et d'indiqué ou ce trouvent les silos</li> </ul>
Fosse	<ul style="list-style-type: none"> <li>Chute dans la fosse</li> </ul>	3	<ul style="list-style-type: none"> <li>Mise en place d'un grillage autour des fosses</li> <li>Mettre en place des barrières (passage dans le couloirs d'alimentation)</li> </ul>
Chute	<ul style="list-style-type: none"> <li>Risque de glissade sur la résine présente à l'auge des vaches</li> </ul>	1	

\*Indice de gravité : 1 - Dommages corporels mineurs 2 - Dommages corporels graves 3 - Risque de décès





**Pièce n°27 : DEXEL 2023**





# DeXeL



Diagnostic Environnement  
de l'eXploitation de l'ELevage

## DOCUMENT DE COLLECTE ET CALCULS

DeXeL  
Diagnostic Environnement  
de l'eXploitation de l'ELevage



<i>Exploitation et site(s) concernés</i>		
EARL DES CHAMPS PERRIN		
LES CHAMPS PERRIN Éréac		
<i>Nom du site</i>	<i>Lieu dit</i>	<i>Commune</i>

<i>Organisme et technicien ayant réalisé ce dossier</i>
ELIBAT
15/02/2023



149 rue de Bercy  
75 595 PARIS Cedex 12

**IDENTIFICATION DE L'EXPLOITATION**

IDENTIFICATION DE L'EXPLOITATION DU DECLARANT

SIRET 

3	9	1	1	3	0	6	7	1	0	0	0	1	2
---	---	---	---	---	---	---	---	---	---	---	---	---	---

N° PACAGE 

0	2	2	0	4	1	0	9	0
---	---	---	---	---	---	---	---	---

N° CHEPTEL 

--	--	--	--	--	--	--	--	--	--

Adresse du siège de l'exploitation : \_\_\_\_\_

Lieu-dit : **LES CHAMPS PERRIN**  
 Tél : **0671792433**  
 Département : **22 - Côtes d'Armor**

Code postal : **22250** Commune : **Éréac**

Agence de l'eau de : **Loire-Bretagne**

EXPLOITATION SOCIETAIRE OU INDIVIDUELLE  
 Dénomination sociale : **EARL DES CHAMPS PERRIN**  
 Forme juridique : **EARL**

Date de création de l'entité juridique : \_\_\_\_\_

Nom	Prénom	Date de naissance	JA	Signature
PECHEUL	PATRICE	01/08/1969		

A lire par le ou les éleveurs : J'atteste l'exactitude des informations fournies pour l'élaboration de ce document et accepte leur transmission aux seuls organismes devant traiter le dossier qui en garantissent la confidentialité et, conformément à la loi du 06-01-1978 relative à l'informatique, aux fichiers, aux libertés, je dispose d'un droit d'accès et de rectification pour toute information me concernant.

Nom du technicien \_\_\_\_\_ Organisme **ELIBAT** Date **15/02/2023** Signature \_\_\_\_\_

RENSEIGNEMENTS SUR L'EXPLOITATION

Site(s) concernés par ce diagnostic :  Le siège de l'exploitation est un site d'élevage

Nom	Lieu-dit	Commune	Coordonnées

Propriété des bâtiments :  Locataire de l'ensemble  Propriétaire en totalité  Propriétaire en partie

Classe de l'exploitant :  Jeune agriculteur  + 55 ans Installation : \_\_\_\_\_

Reprise d'exploitation :  Oui  Non  Ne sait pas

INFORMATIONS RELATIVES A LA LOCALISATION DE L'EXPLOITATION

- Elevage situé dans une zone d'action prioritaire
  - zone vulnérable zone A (petite région : Bretagne centrale)
  - autre zone d'action prioritaire définie par arrêté préfectoral
- Autres informations :
  - zone d'action renforcée (ZAR)
  - périmètre de captage
  - zone de montagne

OPTIONS DE CALCUL DU DOSSIER

- Capacité réglementaire selon temps de présence des animaux
- L'éleveur s'engage à respecter les conditions de stockage et de compostage au champ
- Pluie mensuelle à stocker en mm /mois station : Bretagne centrale

	sep	oct	nov	déc	jan	fév	mar	avr	mai	jun	jul	aou	mm /an
sur fosse	0	53	81	100	77	54	9	0	0	0	0	0	374
autres surfaces	15	53	81	100	77	54	22	22	19	25	12	24	505

LES PROJETS (troupeaux, surfaces, bâtiments, investissements, aides publiques sollicitées hors PMPOA...) :

\_\_\_\_\_

\_\_\_\_\_

Surface SAU : **230,52** ha Surface Fourragère Principale (SFP) : **0,00** ha

**Tab 1a - RUMINANTS • BÂTIMENTS, PLEIN AIR EN HIVER**

Repère de l'unité de fonctionnement	Unité de fonctionnement, mode de logement, surface existante estimée et nombre de places	Type d'animaux	Effectifs moyens	Mode d'alimentation	Durée de présence (en mois)	Nombre d'UGB	kg totaux	kg totaux maîtrisables	Nature et quantité de litière par animal et par jour	Type de déjections à stocker	Périodicité de curage ou de raclage	Destination des déjections
1	B1 Tous couloirs béton (logettes face/face) (150 places)	VL9	150		12,0 12,0	172,5	13 650 kgN	13 650kgN	L	1f/j	STO1	
2	B2 Nurserie cases individuelles sur paille (18 places)	Vx2	18		12,0 12,0	5,4	450 kgN	450kgN	Paille	FMC P	1f/3s	FU
3	B3 Aire de couchage paillée "intégrale" (68 places)	Vx6 GL0 VL9	20 20 28		12,0 12,0	6,0 6,0 32,2	3 548 kgN	3 548kgN	Paille	FTCa	1f/2m	SC
4	B4.1 Aire de couchage paillée "intégrale" (50 places)	GL1	50		12,0 12,0	30,0	2 125 kgN	2 125kgN	Paille	FTCa	1f/2m	SC
5	B4.2 Aire de couchage paillée "intégrale" (50 places)	VL9 GL1	25 25		12,0 12,0	28,8 15,0	3 338 kgN	3 338kgN	Paille	FTCa	1f/2m	SC
6	B4.3 Aire de couchage paillée "intégrale" (55 places)	GL0	55		12,0 12,0	16,5	1 375 kgN	1 375kgN	Paille	FTCa	1f/2m	SC
7	B5 Cases collectives avec sol caillebotis (120 places)	PVBd	120		12,0 12,0	0,0	756 kgN	756kgN	L EBru	1f/j		
8	B6 Aire de couchage paillée "intégrale" (35 places)	VRv	20		12,0 12,0	12,0	810 kgN	810kgN	Paille	FTCa	1f/2m	SC
9												
10												
11												
12												

{1 {2

Ruminants	Total a	Maîtrisable b	Plein air c	Pâturage d=a-(b+c)
kgN/an	26 052	26 052		
UGB pour la consommation de fourrage	324,4			

**Tab 1a - DESCRIPTION DES UNITÉS • RUMINANTS**

<b>1 - B1</b>		<b>Tous couloirs béton (logettes face/face)</b>																										
<b>Animaux</b>	<b>Effectifs moyens</b>	<b>%Stock</b>											<b>Présence</b>	<b>sep</b>	<b>oct</b>	<b>nov</b>	<b>dec</b>	<b>jan</b>	<b>fev</b>	<b>mar</b>	<b>avr</b>	<b>mai</b>	<b>jun</b>	<b>juil</b>	<b>aoû</b>			
Vache laitière 9000 - 10000 kg (91 kgN)	150	115 %											Exploitation	✓	✓	✓	✓	✓	✓	✓	✓	✓	✓	✓	✓	✓	✓	
													Unité	24 h/j	✓	✓	✓	✓	✓	✓	✓	✓	✓	✓	✓	✓	✓	✓
														20 h/j														
														12 h/j														
														8 h/j														
<input type="checkbox"/> Stockage des eaux brunes uniquement lorsque les animaux sont présents												Exploitation: 12,0 mois      Unité: 12,0 mois																
<b>Type de déjections à stocker</b>	<b>STO1</b>	<b>...</b>	<b>...</b>	<b>...</b>	<b>Epond.</b>	<b>%Pertes</b>	<b>%kgN</b>	<b>%Stock</b>	<b>Nature de litière</b>																			
L - Lisier	100 %						(100 %)	(100 %)	Nature de litière																			
									<b>Quantité de litière</b>																			
									<b>Surface unité</b>				0,0 m <sup>2</sup>															

<b>2 - B2</b>		<b>Nurserie cases individuelles sur paille</b>																										
<b>Animaux</b>	<b>Effectifs moyens</b>	<b>%Stock</b>											<b>Présence</b>	<b>sep</b>	<b>oct</b>	<b>nov</b>	<b>dec</b>	<b>jan</b>	<b>fev</b>	<b>mar</b>	<b>avr</b>	<b>mai</b>	<b>jun</b>	<b>juil</b>	<b>aoû</b>			
Veau élevage < 2mois (lait)	18	100 %											Exploitation	✓	✓	✓	✓	✓	✓	✓	✓	✓	✓	✓	✓	✓	✓	
													Unité	24 h/j	✓	✓	✓	✓	✓	✓	✓	✓	✓	✓	✓	✓	✓	✓
														16 h/j														
														12 h/j														
														8 h/j														
<input type="checkbox"/> Stockage des eaux brunes uniquement lorsque les animaux sont présents												Exploitation: 12,0 mois      Unité: 12,0 mois																
<b>Type de déjections à stocker</b>	<b>FU</b>	<b>...</b>	<b>...</b>	<b>...</b>	<b>Epond.</b>	<b>%Pertes</b>	<b>%kgN</b>	<b>%Stock</b>	<b>Nature de litière</b>				Paille															
FMC - Fumier mou à compact	100 %						(93 %)	(100 %)	Nature de litière				Paille															
P - Purin	100 %						(8 %)	(100 %)	Quantité de litière																			
									<b>Surface unité</b>				0,0 m <sup>2</sup>															

<b>3 - B3</b>		<b>Aire de couchage paillée "intégrale"</b>																										
<b>Animaux</b>	<b>Effectifs moyens</b>	<b>%Stock</b>											<b>Présence</b>	<b>sep</b>	<b>oct</b>	<b>nov</b>	<b>dec</b>	<b>jan</b>	<b>fev</b>	<b>mar</b>	<b>avr</b>	<b>mai</b>	<b>jun</b>	<b>juil</b>	<b>aoû</b>			
Veau élevage 2-6mois (lait)	20	100 %											Exploitation	✓	✓	✓	✓	✓	✓	✓	✓	✓	✓	✓	✓	✓	✓	
Génisse 6m-1an (lait)	20	70 %											Unité	24 h/j	✓	✓	✓	✓	✓	✓	✓	✓	✓	✓	✓	✓	✓	✓
Vache laitière 9000 - 10000 kg (91 kgN)	28	115 %												16 h/j														
														12 h/j														
														8 h/j														
<input type="checkbox"/> Stockage des eaux brunes uniquement lorsque les animaux sont présents												Exploitation: 12,0 mois      Unité: 12,0 mois																
<b>Type de déjections à stocker</b>	<b>SC</b>	<b>...</b>	<b>...</b>	<b>...</b>	<b>Epond.</b>	<b>%Pertes</b>	<b>%kgN</b>	<b>%Stock</b>	<b>Nature de litière</b>				Paille															
FTCa - Fumier très compact de	100 %						(100 %)	(100 %)	Quantité de litière																			
									<b>Surface unité</b>				0,0 m <sup>2</sup>															

<b>4 - B4.1</b>		<b>Aire de couchage paillée "intégrale"</b>																										
<b>Animaux</b>	<b>Effectifs moyens</b>	<b>%Stock</b>											<b>Présence</b>	<b>sep</b>	<b>oct</b>	<b>nov</b>	<b>dec</b>	<b>jan</b>	<b>fev</b>	<b>mar</b>	<b>avr</b>	<b>mai</b>	<b>jun</b>	<b>juil</b>	<b>aoû</b>			
Génisse 1-2ans (lait)	50	100 %											Exploitation	✓	✓	✓	✓	✓	✓	✓	✓	✓	✓	✓	✓	✓	✓	
													Unité	24 h/j	✓	✓	✓	✓	✓	✓	✓	✓	✓	✓	✓	✓	✓	✓
														16 h/j														
														12 h/j														
														8 h/j														
<input type="checkbox"/> Stockage des eaux brunes uniquement lorsque les animaux sont présents												Exploitation: 12,0 mois      Unité: 12,0 mois																
<b>Type de déjections à stocker</b>	<b>SC</b>	<b>...</b>	<b>...</b>	<b>...</b>	<b>Epond.</b>	<b>%Pertes</b>	<b>%kgN</b>	<b>%Stock</b>	<b>Nature de litière</b>				Paille															
FTCa - Fumier très compact de	100 %						(100 %)	(100 %)	Quantité de litière																			
									<b>Surface unité</b>				0,0 m <sup>2</sup>															

**Tab 1a - DESCRIPTION DES UNITÉS • RUMINANTS**

<b>5 - B4.2</b>		<b>Aire de couchage paillée "intégrale"</b>														
<b>Animaux</b>	<b>Effectifs moyens</b>	<b>%Stock</b>	<b>Présence</b>													
Vache laitière 9000 - 10000 kg (91 kgN)	25	115 %	<b>Exploitation</b>	sep	oct	nov	dec	jan	fev	mar	avr	mai	jun	juil	aou	
Génisse 1-2ans (lait)	25	100 %	Unité	24 h/j	✓	✓	✓	✓	✓	✓	✓	✓	✓	✓	✓	✓
				20 h/j												
				12 h/j												
				8 h/j												
<input type="checkbox"/> Stockage des eaux brunes uniquement lorsque les animaux sont présents			<b>Exploitation:</b> 12,0 mois <b>Unité:</b> 12,0 mois													
<b>Type de déjections à stocker</b>	<b>SC</b>	...	...	...	<b>Epan.</b>	<b>%Pertes</b>	<b>%kgN</b>	<b>%Stock</b>	<b>Nature de litière</b> <input type="text" value="Paille"/>							
FTCa - Fumier très compact de	100 %						(100 %)	(100 %)	<b>Quantité de litière</b> <input type="text"/>							
									<b>Surface unité</b> <input type="text" value="0,0 m²"/>							

<b>6 - B4.3</b>		<b>Aire de couchage paillée "intégrale"</b>														
<b>Animaux</b>	<b>Effectifs moyens</b>	<b>%Stock</b>	<b>Présence</b>													
Génisse 6m-1an (lait)	55	70 %	<b>Exploitation</b>	sep	oct	nov	dec	jan	fev	mar	avr	mai	jun	juil	aou	
			Unité	24 h/j	✓	✓	✓	✓	✓	✓	✓	✓	✓	✓	✓	✓
				16 h/j												
				12 h/j												
				8 h/j												
<input type="checkbox"/> Stockage des eaux brunes uniquement lorsque les animaux sont présents			<b>Exploitation:</b> 12,0 mois <b>Unité:</b> 12,0 mois													
<b>Type de déjections à stocker</b>	<b>SC</b>	...	...	...	<b>Epan.</b>	<b>%Pertes</b>	<b>%kgN</b>	<b>%Stock</b>	<b>Nature de litière</b> <input type="text" value="Paille"/>							
FTCa - Fumier très compact de	100 %						(100 %)	(100 %)	<b>Quantité de litière</b> <input type="text"/>							
									<b>Surface unité</b> <input type="text" value="0,0 m²"/>							

<b>7 - B5</b>		<b>Cases collectives avec sol caillebotis</b>														
<b>Animaux</b>	<b>Effectifs moyens</b>	<b>%Stock</b>	<b>Présence</b>													
Veau boucherie 160j (D.A.L.)	120	100 %	<b>Exploitation</b>	sep	oct	nov	dec	jan	fev	mar	avr	mai	jun	juil	aou	
			Unité	24 h/j	✓	✓	✓	✓	✓	✓	✓	✓	✓	✓	✓	✓
				16 h/j												
				12 h/j												
				8 h/j												
<input type="checkbox"/> Stockage des eaux brunes uniquement lorsque les animaux sont présents			<b>Exploitation:</b> 12,0 mois <b>Unité:</b> 12,0 mois													
<b>Type de déjections à stocker</b>	<b>PF3</b>	...	...	...	<b>Epan.</b>	<b>%Pertes</b>	<b>%kgN</b>	<b>%Stock</b>	<b>Nature de litière</b> <input type="text"/>							
L - Lisier						100 %	(93 %)	(100 %)	<b>Quantité de litière</b> <input type="text"/>							
EBru - Eaux Brunes (aires extér						100 %	(7 %)	(100 %)	<b>Surface unité</b> <input type="text" value="0,0 m²"/>							

<b>8 - B6</b>		<b>Aire de couchage paillée "intégrale"</b>														
<b>Animaux</b>	<b>Effectifs moyens</b>	<b>%Stock</b>	<b>Présence</b>													
Vache de réforme (engrais.)	20	120 %	<b>Exploitation</b>	sep	oct	nov	dec	jan	fev	mar	avr	mai	jun	juil	aou	
			Unité	24 h/j	✓	✓	✓	✓	✓	✓	✓	✓	✓	✓	✓	✓
				16 h/j												
				12 h/j												
				8 h/j												
<input type="checkbox"/> Stockage des eaux brunes uniquement lorsque les animaux sont présents			<b>Exploitation:</b> 12,0 mois <b>Unité:</b> 12,0 mois													
<b>Type de déjections à stocker</b>	<b>SC</b>	...	...	...	<b>Epan.</b>	<b>%Pertes</b>	<b>%kgN</b>	<b>%Stock</b>	<b>Nature de litière</b> <input type="text" value="Paille"/>							
FTCa - Fumier très compact de	100 %						(100 %)	(100 %)	<b>Quantité de litière</b> <input type="text"/>							
									<b>Surface unité</b> <input type="text" value="0,0 m²"/>							

**Tab 1b - PORCINS • BÂTIMENTS, PLEIN AIR**

Repère de l'unité de fonctionnement	Unité de fonctionnement, mode de logement, surface existante estimée et nombre de places	Types d'animaux	Nombre d'animaux par an ou nombre de places occupées	Poids d'entrée/sortie ou durée d'occupation (%)	Mode d'alimentation	Nombre de bandes	kg totaux	kg totaux maîtrisables	Nature et quantité de litière par animal et par jour	Type de déjections à stocker	Périodicité de curage ou de raclage	Destination des déjections
1	P1 Caillebotis intégral (448 places)	PC b	1 344	31-118kg	Asoupe	3,00	3 494 kgN	3 494kgN		L	1f/j	PF2
2												
3												
4												
5												
6												
7												
8												
9												
10												
11												
12												

{1

Porcins	Total	Maîtrisable	Plein air
kgN/an	3 494	3 494	



**Tab 1b - DESCRIPTION DES UNITÉS • PORCINS**

<b>1 - P1</b>	<b>Caillebotis intégral</b>							
Animaux	Effectifs Moyens	Poids		Mode d'alimentation	Taux Occup.	Nombre Bandes	Animaux Produits	%Stock
bi - Porc charc. ap. post-sev.	448	Entrée	Sortie	Alimentation soupe		3,00	1344	100 %
		31	118					

Type de déjections à stocker	PF2	...	...	...	Epend.	%Pertes	%kgN	%Stock	Nature de litière
L - Lisier	100 %						(100 %)	(100 %)	<input type="text"/>
									Quantité de litière <input type="text"/>
									Surface de l'unité <input type="text" value="0,0 m²"/>

**Tab 2. STOCKAGE ET TRAITEMENT DES DEJECTIONS ET EFFLUENTS**

Repère de l'unité de stockage	Types de stockage (fumière, fosse, stockage au champ, salle de traite, silo)	Hauteur totale (uniquement fosse)	Hauteur de garde (uniquement fosse)	Origine des produits	Types de produits	kg totaux maîtrisables correspondants	intervalle entre vidange ou durée de stockage (mois)	Capacité existante utile ou volume des silos
1	STO1 Fosse circulaire enterrée non couverte	3,00 m	0,50 m	B1 B2 FU PF1	P + L + E	3 148kgN		500 m³
2	FU Fumière non couverte avec 2 murs Jus >> STO1			B2	M	412kgN		40 m³
3	STO2 Fosse circulaire enterrée non couverte	3,00 m	0,50 m	STO1 STO3	P + L + E	9 146kgN		1 650 m³
4	STO3 Fosse rectang enterrée non couverte	3,00 m	0,50 m	PF2	L + E	1 248kgN		151 m³
5	PF1 Fosse caillebotis	2,50 m	0,40 m	SDT	E	0kgN		100 m³
6	PF2 Préfosse caillebotis	2,50 m	0,40 m	P1	L	2 027kgN		216 m³
7	PF3 Fosse caillebotis	2,50 m	0,40 m			0kgN		70 m³
8	FO ECOUB Fosse circulaire enterrée non couverte	3,00 m	0,50 m	STO2	P + L + E	1 614kgN		583 m³
1	SC			B3 B4.1 B4.2 B4.3 B6	A	11 196kgN		
1	SDT Robot de traite /2 stalles (EB économe) (40,0 m², EV standard)				EV+EB			

Toutes espèces	Total	Maîtrisable	Plein air	Pâture
kgN/an	29 546	29 546		

\* dont résorbé par traitement

Types de produits :

A: litière accumulée, F: fumier compact, M: fumier mou, L: lisier, P: purin, S: fientes sèches, H: fientes humides, E: autres effluents, ll/s: import liquide/solide

**Tab 13. REPERES DU CALCUL DES CAPACITES DE STOCKAGE FORFAITAIRES zone A**

Station météo : Bretagne centrale

Prise en compte du temps de présence dans le calcul de la capacité réglementaire.

Couvrage de stockage	Origine	Mode de logement	Quantité de paille	Périodicité de curage/racage	Type de produit	Mode d'alimentation	Catégorie animale	Nombre d'animaux, m <sup>2</sup> volailles de chair, m <sup>2</sup> eaux souillées, m <sup>3</sup> silo	Correction /place/mois	Durée réglementaire	Durée(s) de référence	Durée(s) prod. lit. acc.	Capacité(s) utiles (s) corrigée par animal	% Répartition standard référence	% Répartition sur faire de vie	% Répartition tri ou égouttage	% Selon poids, âge, aliment, production	Capacité utile forfaitaire	Capacité utile réglementaire
<b>STO1 Fosse circulaire enterrée non couverte</b>																			
500 m <sup>3</sup> utiles, HT = 3,00 m, HG = 0,50 m																			
B1	Tous couloirs béton (logeites face/face)		1f/fj	L			VL9	150		6,0			10,80 m <sup>3</sup>				115%	Dont pluie	489,6 m <sup>3</sup>
B2	Nurserie cases individuelles sur paille		1f/3s	P						6,0			13% x 10,08 m <sup>3</sup> 0,80 m						82,8 m <sup>3</sup>
FU	Fumière non couverte avec 2 murs			LUX				40,0 m <sup>2</sup>		6,0									1 863,0 m <sup>3</sup>
PF1	Fosse callebotis			TFR															1,3 m <sup>3</sup>
STO2	Fosse circulaire enterrée non couverte			TFR															15,5 m <sup>3</sup>
<b>FU Fumière non couverte avec 2 murs</b>																			
40 m <sup>3</sup>																			
B2	Nurserie cases individuelles sur paille		1f/3s	FMC		Vx2		18		5,5	4	4	0,31 m <sup>3</sup>						8,2 m <sup>3</sup>
<b>STO2 Fosse circulaire enterrée non couverte</b>																			
1 650 m <sup>3</sup> utiles, HT = 3,00 m, HG = 0,50 m																			
STO1	Fosse circulaire enterrée non couverte			TFR															1 626,5 m <sup>3</sup>
STO3	Fosse rectang enterrée non couverte			TFR															248,9 m <sup>3</sup>
FO ECO1	Fosse circulaire enterrée non couverte			TFR															+1 639,0 m <sup>3</sup>
<b>Capacité utile forfaitaire</b>																			
8,2 m <sup>3</sup>																			
<b>Capacité utile réglementaire</b>																			
8,2 m <sup>3</sup>																			

### Tab 13. REPERES DU CALCUL DES CAPACITES DE STOCKAGE FORFAITAIRES zone A

Station météo : Bretagne centrale

 Prise en compte du temps de présence dans le calcul de la capacité réglementaire.

Ouvrage de stockage	Origine	Mode de logement	Quantité de paille	Périodicité de curage/raclage	Type de produit	Mode d'alimentation	Catégorie animale	Nombre d'animaux, m <sup>2</sup> volières de châlir, m <sup>2</sup> eaux souillées, m <sup>2</sup> silo	Correction /place/mois	Durée réglementaire	Durée(s) de référence	Durée(s) prod. lit. acc.	Capacités utiles (s) corrigées par animal	% Répartition standard référence	% Répartition sur faire de vie	% Répartition sur ou égouttage	% Selon poids, âge, aliment, production	Selon la hauteur de fumer	Capacité utile réglementaire
<b>STO3 Fosse rectang enterrée non couverte</b> 151 m <sup>3</sup> utiles, HT = 3,00 m, HG = 0,50 m																			
	PF2	Préfosse caillébotis			TFR											+42%			148,9 m <sup>3</sup>
	STO2	Fosse circulaire enterrée non couverte			TFR											-15%			22,8 m <sup>3</sup>
<b>PF1 Fosse caillébotis</b> 100 m <sup>3</sup> utiles, HT = 2,50 m, HG = 0,40 m																			
	SDT	Robot de traite /2 stalles (EB économe)			EV+EB			40,0 m <sup>2</sup>		4,0	1		4,0 l/m <sup>2</sup> 21,30 m <sup>3</sup>				200%		208,8 m <sup>3</sup>
	STO1	Fosse circulaire enterrée non couverte			TFR											-53%			-110,7 m <sup>3</sup>
<b>PF2 Préfosse caillébotis</b> 216 m <sup>3</sup> utiles, HT = 2,50 m, HG = 0,40 m																			
	PF1	Caillébotis intégral		1f/j	L	Asoupe		448		7,5			0,81 m <sup>3</sup>						362,9 m <sup>3</sup>
	STO3	Fosse rectang enterrée non couverte			TFR											-42%			-152,4 m <sup>3</sup>
<b>PF3 Fosse caillébotis</b> 70 m <sup>3</sup> utiles, HT = 2,50 m, HG = 0,40 m																			
<b>FO ECOUB Fosse circulaire enterrée non couverte</b> 583 m <sup>3</sup> utiles, HT = 3,00 m, HG = 0,50 m																			
	STO2	Fosse circulaire enterrée non couverte			TFR											+15%			374,3 m <sup>3</sup>
																			87,3 m <sup>3</sup>
																			+287,0 m <sup>3</sup>



Quantités à épandre - Productions avant traitement

Mode de logement	Ruminants		Temps de présence (cumul mois)				kgN produits /an				Produit		Teneur	Quantité	
	kgN /an /animal	Effectif moyen	Total	Bâtim	Pâtûre	Pl-air	Total	Bâtim	Pâtûre	Pl-air					
<b>Vache laitière 9000 - 10000 kg</b>	91,0	150	12,0	12,0	0,0	0,0	13 650	13 650				STO1	Lisier	3,66 kgN/m³	3 726 m³
Tous couloirs béton (logettes face/face)															
<b>Veau élevage &lt; 2mois (lait)</b>	25,0	18	12,0	12,0	0,0	0,0	450	450				FU	Fumier mou à compact	4,82 kgN/t	86 t
Nursérie cases individuelles sur paille	23,1											STO1	Purin	12,65 kgN/m³	3 m³
	1,9														
<b>Veau élevage 2-6mois (lait)</b>	25,0	20	12,0	12,0	0,0	0,0	500	500				SC	Fumier très compact de litière accumulée	5,45 kgN/t	92 t
Aire de couchage paille "intégrale"															
<b>Génisse 6m-1an (lait)</b>	25,0	20	12,0	12,0	0,0	0,0	500	500				SC	Fumier très compact de litière accumulée	5,45 kgN/t	92 t
Aire de couchage paille "intégrale"															
<b>Vache laitière 9000 - 10000 kg</b>	91,0	28	12,0	12,0	0,0	0,0	2 548	2 548				SC	Fumier très compact de litière accumulée	5,45 kgN/t	467 t
Aire de couchage paille "intégrale"															
<b>Génisse 1-2ans (lait)</b>	42,5	50	12,0	12,0	0,0	0,0	2 125	2 125				SC	Fumier très compact de litière accumulée	5,45 kgN/t	405 t
Aire de couchage paille "intégrale"															
<b>Vache laitière 9000 - 10000 kg</b>	91,0	25	12,0	12,0	0,0	0,0	2 275	2 275				SC	Fumier très compact de litière accumulée	5,47 kgN/t	416 t
Aire de couchage paille "intégrale"															
<b>Génisse 1-2ans (lait)</b>	42,5	25	12,0	12,0	0,0	0,0	1 063	1 063				SC	Fumier très compact de litière accumulée	5,47 kgN/t	194 t
Aire de couchage paille "intégrale"															
<b>Génisse 6m-1an (lait)</b>	25,0	55	12,0	12,0	0,0	0,0	1 375	1 375				SC	Fumier très compact de litière accumulée	4,41 kgN/t	312 t
Aire de couchage paille "intégrale"															
<b>Veau boucherie 160j (D.A.L.)</b>	6,3	120	12,0	12,0	0,0	0,0	756	756							
Cases collectives avec sol caillbotis	5,9											(perte)	Lisier	2,44 kgN/m³	288 m³
	0,4											(perte)	Eaux Brunes (aires extérieures)	0,00 kgN/m³	0 m³
<b>Vache de réforme (engrais.)</b>	40,5	20	12,0	12,0	0,0	0,0	810	810				SC	Fumier très compact de litière accumulée	4,17 kgN/t	194 t
Aire de couchage paille "intégrale"															

Le volume de pluie indiqué pour une fosse comprend la pluie sur la fosse elle-même ainsi que la pluie sur les fumières raccordées

# COMPLÉMENTS

Dossier réalisé chez : EARL DES CHAMPS PERRIN

## Quantités à épandre - Productions avant traitement

Mode de logement	Porcins - Volailles			Productions annuelles			Produit		Teneur	Quantité	
	kgN /an /animal	Surface bâtim	Densité	Effectif moyen	Bandes rotations	Animaux	Batim	Pl-air			
bi - Porc charc. ap. post-sev. Caillebotis intégral	2,6			448	3,0	1344	3.494				
Autres productions d'effluents											
Pluie sur ouvrages de stockage											
								PF2	Lisier	6,05 kgN/m³	578 m³
								PF1	Eaux Vertes + Eaux Blanches		626 m³
								FO ECOUE			87 m³
								STO1	pluie sur fumière incluse		103 m³
								STO2			248 m³
								STO3			23 m³

Le volume de pluie indiqué pour une fosse comprend la pluie sur la fosse elle-même ainsi que la pluie sur les fumières raccordées

